

REGLEMENT DU JEU SIVAL 2009 d'ANGERS

ARTICLE 1

Le CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes, organise, dans le cadre du salon SIVAL du 14 au 16 janvier 2009 à Angers, un jeu concours. Ce jeu est gratuit, sans obligation d'achat et libre de tout engagement vis-à-vis du CIC Banque CIO-BRO. Il désignera, par tirage au sort, 5 gagnants.

LOTS :

- 1^{er} prix : 1 système de navigation GPS autonome d'une valeur unitaire de 169 €
- 2^e et 3^e prix : 1 téléphone + 1 forfait prépayé de 40 € valable 2 mois d'une valeur unitaire de 91 €
- 4^e et 5^e prix : 1 appareil photo numérique d'une valeur unitaire de 78 €

ARTICLE 2

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure ayant la capacité juridique, résidant en France métropolitaine. Les salariés et retraités du CIC Banque CIO-BRO et des ses filiales, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, concubin, enfants, ascendants directs et collatéraux) ne peuvent pas participer au jeu. Seules les personnes physiques peuvent participer à titre individuel.

ARTICLE 3

3.1

Les participants au jeu compléteront un bulletin disponible sur le stand CIC Banque CIO-BRO, au sein du salon SIVAL qui aura lieu du 14 au 16 janvier 2009 à Angers, et le déposeront dans l'urne prévue à cet effet, aux heures d'ouverture du salon, à savoir de 9h à 19h.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen de ce seul bulletin (mêmes nom et adresse). En cas de pluralité de participation au nom de la même personne, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés.

3.2 Informatique et libertés :

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé. Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers.

Pour toute demande, les participants peuvent envoyer un courrier à l'Inspection Générale de CIC Banque CIO-BRO : BP 84001 Nantes Cedex 01.

ARTICLE 4

Le tirage au sort aura lieu le 26 janvier 2009, dans les locaux de la Direction du Marché Grand Public du CIC Banque CIO-BRO, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes. Il sera effectué parmi tous les bulletins de participation valides recueillis sur le stand CIC Banque CIO-BRO au salon SIVAL et déterminera les 5 gagnants.

ARTICLE 5

Les gagnants sont avertis individuellement par courrier dans un délai de 2 semaines suivant le tirage au sort. Ils pourront alors retirer leur prix, au plus tard 2 mois après la date de tirage au sort. Au-delà de cette limite, les prix resteront acquis au CIC Banque CIO-BRO. En aucun cas, la contrepartie en espèces des lots ne pourra être exigée ni le remplacement ou l'échange des lots pour quelque cause que ce soit. La liste des gagnants sera disponible dans les locaux de la Direction du Marché Grand Public du CIC Banque CIO-BRO, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes.

ARTICLE 6

Le présent règlement sera adressé, à titre gratuit, à tout participant qui en fait la demande écrite. Tout participant peut obtenir sur demande adressée au CIC Banque CIO-BRO, Direction du Marché Grand Public, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes : le remboursement du timbre nécessaire à la communication du présent règlement, qui sera remboursé au tarif en vigueur. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu.

ARTICLE 7

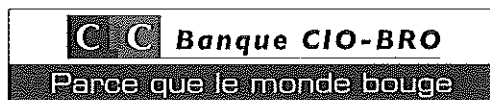
Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Du fait de l'acceptation de leurs prix, les gagnants autorisent à utiliser leur nom, prénom et leur photographie, sans restriction ni réserve autre que le cas prévu à l'article 3.2 ci-dessus, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou avantage quelconque, dans toute manifestation publi-promotionnelle ou purement informative liée à ce jeu.

ARTICLE 8

Toutes difficultés quant à l'application du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de un mois après le tirage au sort. La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Elle ne saurait être responsable de tout fait qui pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 9

Le règlement du jeu est déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 1 rue Auguste Saupin, et adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : CIC Banque CIO-BRO, Direction du Marché Grand Public, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes.



Bienvenue sur le stand CIC Banque CIO-BRO

JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT

organisé du 14 au 16 janvier 2009
à ANGERS lors du SIVAL

- **1^{er} prix : Système de navigation GPS autonome**
d'une valeur unitaire de **170 €**
- **2^e et 3^e prix : 1 Téléphone + 1 forfait prépayé**
de 40€ valable 2 mois
d'une valeur unitaire de **91 €**
- **4^e et 5^e prix : 1 appareil photo numérique**
d'une valeur unitaire de **78 €**

Pour participer, il vous suffit de compléter ce bulletin et de le déposer sur le Stand CIC Banque CIO-BRO situé au Grand Palais, allée H, stand 119 dans l'urne prévue à cet effet, aux heures d'ouverture du salon.

Coordonnées à remplir pour le jeu concours

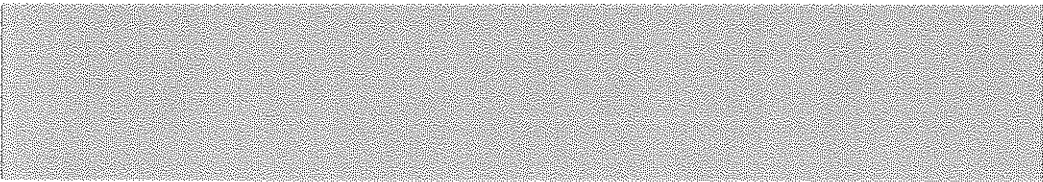
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Société :
Tél : Email :
Votre agence CIC Banque CIO-BRO (le cas échéant) :

Etes-vous exploitant agricole OUI ☐ NON ☐
Si OUI, Surface :
Production : ☐ Viticulture ☐ Horticulture ☐ Arboriculture
☐ Maraîchage ☐ Autres (à préciser) :
Avez-vous des projets ?
Installation Bâtiment
Matériel Autres

Le règlement complet peut être remis sur simple demande sur le stand

CIC Banque CIO-BRO

Parce que le monde bouge



Extrait de règlement :

Le Crédit Industriel de l'Ouest, SA au capital de 83 780 000 €, dont le siège social est situé 2 avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes (44000), organise un jeu par tirage au sort lors du Salon SIVAL qui se déroulera du 14 au 16 janvier 2009.

Jeu ouvert à toute personne physique, ayant complété et déposé son bulletin dans l'urne présente à cet effet sur le stand CIC Banque CIO-BRO situé au Grand Palais, allée H, stand 118, aux heures d'ouverture du salon, à savoir de 9h à 19h.

Le tirage au sort, effectué le 26 janvier 2009 sous contrôle d'huissier de justice, désignera 5 bulletins gagnants pour les 5 cadeaux cités au recto du bulletin.

La participation au jeu est limitée à un bulletin par personne.

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 1 rue Auguste Saupin.

Le règlement complet peut être consulté sur simple demande sur ce stand ou adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite, au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu, à l'adresse suivante :

CIC Banque CIO-BRO, Direction Marché Grand Public, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes. La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si des circonstances extérieures à sa volonté l'exigent.

